

Vos questions / nos réponses

# black out

Par [Profil supprimé](#) Postée le 26/10/2013 14:19

Bonjour,

j'ai lu un article sur le black out <http://www.gizmodo.fr/2013/02/25/cerveau-black-out.html>

ou il est dit "Toute personne étant familière avec l'alcool a subi un black-out ou bien, nous connaissons tous quelqu'un à qui s'est arrivé (oui, ça nous démange de balancer des noms). Le fameux trou noir existe sous deux formes, l'une « en bloc » et l'autre « fragmentaire ». Comme leurs noms l'indiquent, les pannes partielles ne nous font oublier que quelques moments de la soirée alors que les autres font carrément disparaître l'ensemble de la nuit.

Les personnes qui souffrent de pannes fragmentaires, aussi appelées « baisses de tension » peuvent d'ailleurs réussir à se souvenir des événements occultés, si tant est qu'on le leur rappelle. Notez que parfois, il n'y a pas à remercier les copains... Bref, ce n'est pas le propos. Pour ceux qui sont adeptes de la forme dite en bloc, ils n'ont pas cette 'chance'..."

Si l'on fait partie des personnes ayant des pannes fragmentaires et non au black out total, à quoi doit-on cette "chance"?

Cela m'est arrivé régulièrement doubler des instants furtifs et en me les racontant cela m'est revenu! Pourquoi?

Alors que des amis de ma corpulence qui mangent et dorment et boivent ce jour-là autant que moi oublieront tout?

merci

---

## Mise en ligne le 28/10/2013

Bonjour,

Le sujet semble vous passionner mais notre service n'est pas un centre de recherches scientifiques sur les causalités physiologiques et/ou neurophysiologiques et/ou psychologiques des "blackout". Ces questions sont intrigantes effectivement mais nous ne sommes pas en mesure d'y apporter des réponses. Nous nous demandons d'ailleurs s'il est possible d'y répondre véritablement et assurément, compte tenu de la dimension multifactorielle de ces phénomènes.

Vous pouvez, pour tenter d'approfondir vos recherches, vous rapprocher du CODES (Comité Départemental d'Education à la Santé) de votre ville dont vous trouverez les coordonnées ci-dessous. Les CODES disposent effectivement d'un fond documentaire, de bases de données..., et la (ou le) documentaliste vous aiguillera autant que possible dans la littérature scientifique traitant du sujet qui vous intéresse.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons bonne continuation dans vos lectures.

Cordialement.

---

**Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :**

---

**[Comité Départemental d'Education pour la Santé des Alpes-Maritimes - CoDES 06](#)**

27 boulevard Paul Montel  
Bâtiment Ariane  
**06200 NICE**

**Tél :** 04 93 18 80 78

**Site web :** [www.codes06.org](http://www.codes06.org)

**Secrétariat :** Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

**Accueil du public :** Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

[Voir la fiche détaillée](#)